

Notification préalable d'une surface commerciale

18/0013S – L.S PROXI Taravao

Le 07/11/2018, l'Autorité polynésienne de la concurrence a reçu notification, conformément à l'article LP. 320-2 du code de la concurrence, d'un projet de création d'une surface commerciale.

1° Nom de l'exploitant ou du futur exploitant :

Société de Distribution de Afaahiti – Taravao

2° Nature de l'opération

Création d'une surface commerciale

3° Localisation de la surface commerciale concernée

Nom de la cible : L.S PROXI Taravao

Localisation : Terre Vaiameamea, côté montagne, Afaahiti, Taravao

4° Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

L'Autorité polynésienne de la concurrence invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de création d'une surface commerciale.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de 10 jours à compter de la date de la présente publication, soit avant le 17/11/2018. Elles peuvent être envoyées :

- par courrier électronique : procedure@autorite-concurrence.pf
- par courrier postal :
Autorité polynésienne de la concurrence
Service de la procédure
BP 27
98713 Papeete
- par porteur :
Autorité polynésienne de la concurrence
Service de la procédure
Bâtiment du gouvernement – rez-de-chaussée
Avenue Pouvana'a a O'opa
Papeete
- Par Fax : 40.50.49.12